



MAIRIE DE RUMINGHEM  
BULLETIN D'INFORMATION  
NOVEMBRE 2016

-----

**LE MOT DU MAIRE.**

*Nous approchons de la fin de l'année et nous allons boucler la troisième année de notre mandat. Nous sommes à peu de choses près à mi-parcours de ce mandat. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans la gestion de notre commune et de nombreuses réalisations ont été menées à terme. Il reste encore beaucoup à faire et nous nous y emploierons d'ici 2020 et toujours dans le respect de nos engagements.*

**MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE.**

1. Fête de Noël de l'école : changement de formule cette année à la demande des enseignantes. La fête se déroulera dans la salle des fêtes (CSEC) le **jeudi 15 décembre**, le matin pour les enfants de la maternelle et l'après-midi pour les élèves du cours élémentaire.
2. Marché de Noël : organisé par l'association ASSCOOP, il aura lieu le **dimanche 11 décembre** dans la salle des sports.
3. Cérémonie des vœux 2017 : elle aura lieu le **samedi 14 janvier 2017** à 11 heures dans la salle des fêtes et sera suivie d'un cocktail offert par la municipalité. Merci de noter cette date dans vos agendas et d'y venir nombreux. C'est l'occasion pour les élus d'échanger et de répondre à vos préoccupations les plus diverses autour d'un verre.
4. Distribution du colis aux Anciens : elle est prévue le **samedi 17 décembre** dans la matinée aux personnes âgées de 65 ans révolus.

Pour conclure sur le chapitre des manifestations, nous avons organisé lors des journées du patrimoine une visite de l'ensemble des bâtiments communaux : église, écoles, etc. Nous n'avons eu que trois visiteurs alors que huit personnes s'étaient mobilisées pour cette journée. Comment expliquer l'absence de visiteurs : le mauvais temps ? l'indifférence des Ruminghémois à l'égard de leur patrimoine, pourtant en cours de rénovation ?

## **VOIRIE.**

La campagne de bouchage des trous est terminée, plus de 250 tonnes d'enrobé ont été employées cette année. Un revêtement émulsion + gravillonnage a été effectué durant le mois d'octobre, sur la totalité de la rue Saint-Martin et en partie petit chemin de l'église, là où les orages du mois de juin avaient provoqué des dégâts importants.

## **INONDATIONS.**

A plusieurs reprises cette année, notre village a été touché par des inondations et des débordements en point bas de notre réseau d'eaux pluviales.

Dès cet automne, un plan de curage des fossés est mis en œuvre pour éviter ou du moins limiter les conséquences des orages ou pluies importantes dans les secteurs des petit et grand chemins de l'église à partir des écuries du Meurloir.

Nous envisageons en 2017 des travaux dans le centre du village, dans un premier temps grand chemin de l'église où les conduites d'écoulement vers la rivière sont soit inexistantes, soit de diamètre insuffisant.

Des travaux resteront à faire petit chemin de l'église, à programmer avec les travaux d'assainissement collectif.

## **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.** (non collectif)

Le plan de zonage est maintenant arrêté et accepté par les autorités de tutelle.

Les habitants dont les logements sont situés en dehors de la zone prévue en assainissement collectif peuvent demander des subventions pour la mise aux normes de leur assainissement individuel s'ils répondent aux critères d'attribution de ces subventions. Les demandes doivent être adressées à la CCRA pour étude.

## **DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE** (DDEN)

Nous recherchons un (e) bénévole pour postuler au poste de délégué pour notre commune.

- Le DDEN fait acte de candidature et est nommé par l'inspection académique pour 4 années. Il est autorisé à entrer dans l'école au même titre que l'inspecteur d'académie ou le maire Il est membre du conseil d'école et sert d'interface afin de faciliter les échanges entre l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et la municipalité. Il exerce un rôle de médiateur et essaie de régler les problèmes au mieux de l'intérêt des enfants, notamment dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.
- Le candidat doit avoir au moins 25 ans, ne pas être enseignant en activité, ne pas être parent d'enfants scolarisés à Ruminghem. Les élus en sont exclus.

Merci de prendre contact avec Monsieur le maire si vous êtes intéressés.

## **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE PAR LA MAIRIE.**

Nous disposons de bois de chauffage en 50 cm à vendre au prix de 30 euros le stère. Enlèvement à l'entrepôt communal.

Renseignements complémentaires en mairie (03 21 82 37 41).

## **CITOYENS VIGILANTS.**

La convention a été signée le 21 octobre. Une signalisation sera mise en place. Des volontaires serviront « d'interface » entre les habitants de votre commune et la gendarmerie. Ils renseigneront si nécessaire tout problème et agissement anormal, soit en mairie, soit à la gendarmerie.

## **VOLS ET CAMBRIOLAGES.**

La gendarmerie nous a adressé plusieurs articles formulant des conseils et des recommandations de prudence et de vigilance. Vous trouverez ces recommandations détaillées sur le site internet Ruminghem.fr :

- ✓ Précautions pour limiter les vols dans les véhicules
- ✓ Cambriolages, comment se protéger : sécuriser, surveiller, signaler
- ✓ Opération tranquillité vacances
- ✓ Vol de téléphone portable : des précautions utiles.

## **LE GOLF.**

Le gérant de la SARL GOLF'N nous a fait part de son souhait d'arrêter l'exploitation du golf à la fin décembre, étant dans l'incapacité de maintenir en bon état la totalité du parcours de golf.

Des contacts sont engagés pour trouver si possible rapidement un repreneur dans des conditions économiques satisfaisantes pour notre collectivité.

## **COURRIER ELECTRONIQUE.**

Vous pouvez contacter la mairie par internet à l'adresse suivante :

[mairieruminghem@orange.fr](mailto:mairieruminghem@orange.fr)

Nous vous répondrons dès lecture de votre message.

## **SITE INTERNET RUMINGHEM.FR** (rappel)

Ce site est mis à jour régulièrement. Vous y trouverez la plupart des informations qui sont affichées en mairie ou qui sont utiles à la population.